

Commune de
BELCASTEL
Révision du zonage d'assainissement

Enquête publique
Du 27 mai au 11 juin 2021

RAPPORT
Du commissaire enquêteur

Robert SALESSES

Sommaire

page

A Mesures préalables à l'enquête

A 1 Désignation du commissaire enquêteur le 09 février 2021	4
A 2 Réunion de préparation	
A 3 Caractéristiques communales	4

B Révision N° 1, Description du dossier et ouverture d'enquête

B 1 Objet de la révision	4
B 2 Description du dossier d'enquête	5
B 3 Organisation de l'enquête	6
Arrêté municipal du 03 mai 2021	6
Publications	

C Permanences et registre d'enquête

C 1 Permanence et visite du 29 mai 2021	6
C 2 Permanence du 10 juin 2021	7
C 3 Registre dématérialisé	7
C 4 Rapport de synthèse et réponse du MO	7

Pièces jointes en annexe

Décision du tribunal administratif en date du 09 février 2021

Arrêté municipal d'ouverture du 03 mai 2021

Avis d'enquête publique

Annonces légales

La Dépêche du dimanche 9 et 30 mai

La Dépêche du midi 10 et 28 mai

Registre d'enquête papier et numérique

Certificat d'affichage

Réponse du maître d'ouvrage au rapport de synthèse

A Mesures préalables à l'enquête

A 1 Par décision du 09 février 2021, le **tribunal administratif** de Toulouse (pièce joint) m'a désigné comme commissaire enquêteur pour l'enquête relative à la révision N° 2 du zonage d'assainissement de BELCASTEL 12.

Un premier dossier technique succinct m'a été envoyé le 17 février 2021. Mes questions concernaient :

- a) le camping et la zone de baignade,
- b) le document d'urbanisme, la population estivale, et les redevances d'assainissement,
- c) la population à raccorder, l'état des assainissements non collectifs existants et les travaux de raccordement,
- d) la capacité de la station d'épuration pour accepter la nouvelle population.
- e) l'avis nécessaire de la MRAE.

A2 Une **réunion de préparation** a été organisée par la mairie le **05 mars 2021**.

Présents Mr BESSIERE maire, Mme PARIS adjointe, Mme LINERES secrétaire, Mr ALBESPY cabinet A2E, Mr SALESSES commissaire enquêteur.

- Mr BESSIERE accueille les participants et rappelle l'objectif de la révision n°2 du zonage d'assainissement : Raccordement des maisons en amont du bourg et des maisons rive droite.

Un premier dossier a été envoyé par courriel le 17 février, Mr SALESSES a répondu le 18 février.

Mr ALBESPY remet à chacun le nouveau dossier technique.

- La consultation de l'autorité environnementale est nécessaire, ça a été fait le 26 février.
- La description des 20 raccordements à venir ne serait pas réaliste.
- Un nouveau contrat de rivière est en cours avec le syndicat de l'Aveyron amont. Un profil de baignade a été établi. Mr ALBESPY complétera l'objectif de qualité des eaux et la fréquentation de baignade non surveillée prévue (10 personnes). La charge à raccorder, rive gauche (camping, hôtel et restaurant, 75 eh) est détaillée dans le nouveau dossier.
- Le cout des travaux de raccordement et les redevances figurent en annexe du dossier. Notons que les habitants rive gauche payent déjà la redevance collective pour le réseau, fosse sceptique ou puits perdu.

Les dates d'enquête sont envisagées. Après discussion l'enquête serait retardée à la première quinzaine de mai pour attendre la réponse de l'autorité environnementale. Il y aurait 2 permanences.

A 3 Les **principales caractéristiques communales** sont les suivantes :

La commune de Belcastel est située au centre-ouest du département de l'Aveyron entre Rodez et Villefranche de Rouergue. Elle comptait en 2018 - 193 habitants, en légère baisse. C'est une commune touristique située dans la vallée de l'Aveyron. Son château fort rénové à la fin des années 1970 par Fernand Pouillon attire tous les étés de nombreux estivants. Son pont médiéval et ses rues pavées de schistes en font un des plus beaux villages de France. La superficie communale est de 1074 hectares. Belcastel adhère à la communauté de communes du Pays Rignacois qui prend notamment en charge le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

B 1 Objet de la révision

Conformément à la délibération du 15 octobre 2020, le projet de révision n°2 du zonage d'assainissement consiste à étendre la zone d'assainissement collectif :

- d'une part, à la partie est de la rive droite, déjà desservie
- et d'autre part, à la rive gauche dont le raccordement est projeté.

B 2 Description du dossier d'enquête

La liste des pièces du dossier est la suivante :

- Arrêté municipal du 03 mai 2021
- Avis d'enquête
- Délibération du 15 octobre 2020
- Dossier technique avec plan de zonage au 1/1000°
- Avis de la MRAE du 15 avril 2021

Le **dossier technique** comporte un long rappel réglementaire. Un premier zonage d'assainissement a été adopté le 16 janvier 2006 puis révisé le 09 mars 2009 pour une première extension du collectif.

Le bourg est équipé depuis 2009 d'une station d'épuration par filtre planté de roseaux pour 160 équivalent- habitants (eh). Le réseau est séparatif.

Faute de bilan journalier, la charge maximale actuelle entrant à la station a été estimée à **80 eh** , estivants, restaurant gastronomique et nouvelle rive droite compris.

Pour la rive gauche l'estimation maximale est la suivante :

- | | |
|--------------------------|---------------|
| - Population saisonnière | 6.9 eh |
| - Camping | 45.0 eh |
| - Restaurant snack | 16.5 eh |
| - Hôtel | <u>6.3 eh</u> |
| - TOTAL | 74.7 eh |

La capacité nominale de la station d'épuration sera donc respectée. Toutefois il sera bon de vérifier la charge hydraulique avec le nombre de bâchées journalières par exemple. Nous pouvons remarquer que les habitants rive gauche sont généralement équipés d'anciens puits perdus et fosses sceptiques communales qui peuvent actuellement impacter la petite zone de baignade.

En annexe nous trouvons le montant des redevances 110 € et 1 €/m³. Les travaux de raccordement rive gauche sont estimés à 140 400 € ttc. Un plan du futur réseau avec le 3^e poste de refoulement est joint.

L'avis de la MRAE a été rédigé après consultation de l'ARS, de la DDT et du SPANC. Ce SPANC du pays Rignacois a déterminé après contrôles que 36 % des assainissements non collectifs étaient bons ou acceptables contre 8 % qui sont non conformes à risques. La commune est concernée par des zones naturelles ZNIEFF et par la masse d'eau de la rivière Aveyron. Le scénario retenu permettra le maintien du bon état écologique des eaux 2021. Au vu du dossier fourni le projet est dispensé d'évaluation environnementale.

B 3 Organisation de l'enquête

Lors de la réunion du 05 mars 2021 il était prévu une enquête la première quinzaine de mai. Mais le délai de 2 mois réservé à l'avis de l'autorité environnementale repoussait son début à la fin mai. De plus l'épidémie de COVID 19 et sa troisième vague faisait craindre un risque sanitaire qui découragerait le public intéressé au zonage.

Par arrêté municipal du 3 mai 2021, (pièce jointe) Mr le maire a fixé l'enquête du 27 mai au 11 juin 2021 avec permanences le samedi 29 mai de 9h à 12 h puis le jeudi 10 juin de 15 h à 18 h

L'absence d'évaluation environnementale réduit la durée légale à 15 jours.

L'avis d'enquête (pièce jointe) a été affiché en mairie et sur la rive gauche.

Le dossier numérique est disponible sur le site internet de la commune (rubrique vie communale) et une adresse est dédiée aux observations dématérialisées. J'ai vérifié leur disponibilité le vendredi 28 mai, j'ai alors envoyé une observation test à l'adresse numérique désignée. Puis je j'ai renouvelée le samedi 5 juin. La secrétaire m'a confirmé l'arrivée du 5 juin. Le défaut du 28 mai serait dû à ma propre connexion provisoirement défectueuse.

Publications (pièces jointes)

. Les copies des publications m'ont été communiquées avec mon dossier papier. Il s'agit des 10 et 28 mai (voir p.j.) pour La dépêche du midi et du 9 et 30 mai (voir p.j.) pour La dépêche du dimanche. (Celle du 30 mai m'a été remise le 10 juin).

C Permanences et registre (rapport de synthèse)

C1 Permanence et visite du samedi 29 mai 2021

La **visite** des lieux s'est faite en présence de Mr J l Bessiere maire :

Le volume journalier admis à la station d'épuration n'a pas été mesuré à cause des défaillances du compteur de bâchées. Une mesure sera tentée lors des prochaines pluies. La mesure des débits ou temps de fonctionnement journaliers du dernier poste de refoulement apporterait des informations.

Pour les travaux prévus rive gauche, la participation à l'assainissement collectif de 4000 € ne sera demandée qu'à la maison récente qui a demandé son raccordement. Les autres payent déjà les redevances collectives.

-Rive droite le réseau est en place, 4 maisons sont déjà raccordées, 3 vont l'être ainsi que 3 terrains à bâtir.

-Globalement le réseau comportera 3 postes de refoulement dont 1 à construire. Le PLUI en cours n'étendra pas les zones à construire du village.

-Rive gauche le camping comporte 30 emplacements qui pourraient générer plus que le 45 eh annoncés pour respecter la capacité de la station d'épuration. Toutefois la zone inondable et les monuments historiques limitent sa fréquentation à 50 ou 70 %. Les mobile homes ne sont pas autorisés.

La station d'épuration est bien entretenue. Les 3 filtres plantés de premier étage fonctionnent avec 1 actif pour 2 à l'arrêt. En été, il serait possible d'en mettre 2 actifs mais ce n'est actuellement pas prévu. Il n'y a pas de recyclage.

L'assainissement représente un effort financier considérable pour la commune qui a sollicité un maximum de subventions. La population est plutôt âgée. Le télétravail serait opportun. La zone de baignade et le plan de relance permettront des subventions pour les travaux prévus.

J'ai vérifié la présence des affiches. Des remarques sur le registre seraient nécessaires si la mairie voulait modifier le zonage. Pour développer le secteur touristique de Belcastel des activités ou attractions nouvelles seraient opportunes. Elles permettraient aux touristes de rester une semaine à la place d'une demi journée. Mais elles ne sont pas possibles à proximité immédiate du village classé.

J'ai invité la municipalité à mentionner des observations sur le registre. Ces observations peuvent être favorables.

La **permanence** de 9h à 12 h m'a permis de parapher les documents mis à l'enquête. Le registre est vierge et personne n'est venu à ma rencontre.

C2 Permanence du 10 juin 2021 de 15 h à 18 h

Depuis ma précédente visite, le registre d'enquête est encore resté vierge.

L'ai profité de mon arrivée précoce pour aller **visiter à nouveau** la rive gauche. J'ai rencontré le **gérant du camping et de la supérette**. Il m'a dit être favorable à l'extension de l'assainissement collectif car l'ancien système nécessitait une vidange des fosses en été (à la charge de la commune). De plus la fréquentation touristique a tendance à s'étendre sur près de 6 mois à la place des 2 mois d'été. Le cout élevé de l'assainissement collectif et l'absence de mesure des eaux parasites ne le gênent pas trop. Ces eaux parasites sont en effet réparables. Il m'a donné son accord pour faire mention de cette conversation au titre d'une **observation orale**.

Trois personnes ont profité de leur venue à la mairie pour mettre une petite observation sur le registre (voir pièce jointe). Il s'agit de :

Mr Martin qui a écrit : J'approuve l'amélioration du village.

Mr Bouteille Alain qui a écrit : Pour l'assainissement collectif, cela est bien, pas d'odeur. L'entretien est ok pas de remontée d'odeur, très bien.

Mr Bouteille a complété son texte par une observation numérique sur l'adresse dédiée. Il écrit : Je me permets de vous faire parvenir ce petit texte : Depuis que l'assainissement est opérationnel sur la montée du château, pour nous habitants du village cela nous a changé la vie... Pas de problème d'odeur pour l'instant. Entretien plus facile... Pour l'instant que du bonheur. Je me permets de vous faire parvenir ces trois lignes car mon écriture est désastreuse. Merci de porter rectification.

Mme Paris adjointe au maire a écrit : Parfait tout va bien

C3 Registre dématérialisé

La seule observation de ce registre (voir pièce jointe) est de Mr Bouteille le 10 juin à 18h 57 avec la pièce jointe recopiée ci-dessus.

C4 Rapport de synthèse et réponse du maitre d'ouvrage

L'évocation de ce registre clos le rapport de synthèse qui a commencé au chapitre C et qui a été envoyé le 16 juin. Dans sa réponse (voir pièce jointe) en date du 21 juin Mr le maire dit

avoir pris connaissance des observations favorables. Il se dit heureux que les habitants partagent le projet et les objectifs de la municipalité et n'a rien à ajouter.

Au vu de ce rapport et de la réponse du maître d'ouvrage, j'ai rédigé mes conclusions ci jointes.

Fait le 28 juin 2021
Le commissaire enquêteur

Robert SALESSES